

ZÉR DÉCHET

EN CŒUR DU VAR



Une seconde vie POUR VOS SAPINS !

GRÂCE AUX 22 POINTS DE COLLECTE
MIS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE
PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES,
CE SONT 1200 SAPINS QUI ONT ÉTÉ
VALORISÉS CETTE ANNÉE !

Nouveauté pour cette nouvelle édition : les sapins ont pu être broyés directement sur les points de collecte. Encore un beau succès pour cette opération qui a permis de valoriser 1200 sapins, représentant environ 15 m³ de broyat ! Outre les 6 distributions qui ont été organisées auprès des administrés (aux Mayons, à Flassans-sur-Issole, au Thoronet, au Cannet-des-Maures, au Luc-en-Provence et à Puget-Ville), ce broyat a également été utilisé par les espaces verts des communes et déposé dans les composteurs partagés du territoire.

Comment utiliser le broyat de sapin ?

Contrairement aux idées reçues, les aiguilles de pin et de sapin (plutôt acides), ne stérilisent pas le sol. Il est donc possible de les utiliser pour pailler son jardin, aussi bien pour les plantes de bruyère, que les plantations potagères. Non contentes d'éloigner nos chers amis gastéropodes (comme les limaces, les escargots), les aiguilles de sapins encore vertes permettent de protéger vos plantes du froid (leur décomposition lente en fait un paillis durable) et de prévenir l'apparition de mauvaises herbes. Un 3 en 1, les aiguilles de sapin représentent un véritable atout pour votre jardin !

Des questions ? Le Pôle valorisation des déchets se tient à votre disposition au 04 94 39 44 90 ou par mail à info-dechets@coeurduvar.com. Et n'hésitez pas à suivre toutes les actualités sur la page facebook ou le site Internet letriacoeur.fr



LETRIACOEUR.FR



ZÉRO DÉCHET EN CŒUR DU VAR N°20 | MARS 2021 | BIMESTRIEL DU PROGRAMME "LE TRI À CŒUR" ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR | DIRECTEUR DE PUBLICATION : YANNICK SIMON | RÉDACTRICE EN CHEF : KATLYNE TRANI
MAQUETTE : PÔLE COMMUNICATION | IMPRESSION : RICCOBONO | ISSN 2497-7322 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

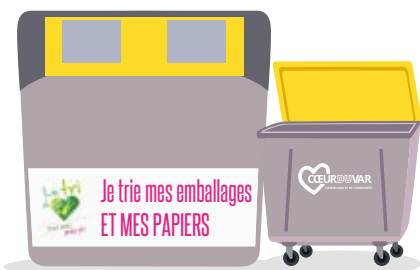
20

Avec Cœur du Var, LE TRI C'EST FACILE !



EN CŒUR DU VAR, TOUS LES
EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE
RECYCLENT DANS LA POUCELLE JAUNE.

Pas besoin de les
laver, il suffit de
les vider et de les
jeter en vrac sans
les imbriquer !



Tous les emballages EN PLASTIQUE



Tous les emballages EN ACIER ET ALUMINIUM



Tous les PAPIERS



Tous les emballages EN CARTON



- Vous avez un doute sur le devenir d'un déchet ? N'hésitez pas à contacter le Pôle valorisation des déchets au 04 94 39 44 90 pour récupérer une réglette de tri. Vous pouvez également vous rendre sur le site Internet www.consignesdetri.fr
- Vous souhaitez savoir ce que deviennent vos déchets après les avoir mis dans la poubelle jaune ? Vous pouvez visiter virtuellement le centre de tri du Muy où sont triés tous vos déchets recyclables en vous connectant sur le site Internet du Tri à cœur : www.letriacoeur.fr/actualites/visite
- Pour connaître les points de collecte les plus proches de chez vous, rendez-vous sur www.letriacoeur.fr/nos-services/la-collecte (puis cliquez sur votre commune de résidence)

PREMIÈRE SÉANCE DE TRAVAIL POUR LES ÉLUS...

Suite aux élections municipales, une nouvelle Commission "Valorisation des déchets" a été mise en place.

Constituée d'un représentant par commune et présidée par Jean-Pierre ROUX, cette Commission s'est réunie pour la première fois le 4 décembre dernier. L'occasion pour les élus de faire un tour d'horizon des dossiers en cours : traitement des ordures ménagères résiduelles (projet TECHNOVAR), tri à la source des biodéchets, problématique des dépôts sauvages, révision du plan local de prévention des déchets, etc.



Comment valoriser

MES DÉCHETS DANGEREUX ?

**QUE SONT LES DÉCHETS DANGEREUX
OU DDS ? COMMENT LES TRIER ? QUE
DEVIENNENT-ILS ? DÉCOUVREZ LES
RÉPONSES À TOUTES VOS QUESTIONS...**

Que sont-ils ?

Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) au sens de la loi sont issus de produits contenant une ou plusieurs molécules chimiques, qui peuvent constituer un risque pour la santé et/ou l'environnement. On distingue principalement :

- Les produits pour le bricolage et la décoration : peinture, vernis, enduit, mastic, colle, mousse expansive, antirouille, white spirit, décapant, solvant, diluant acétone, etc.
- Les produits d'entretien des véhicules : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron ;
- Les produits spéciaux : déboucheur des canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acide, décapant pour le four, répulsif, produits de traitement des matériaux, notamment du bois ;
- Les produits d'entretien de la piscine : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH ;
- Les produits pour le jardinage : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide ;
- Les produits pour le chauffage, cheminée et barbecue : combustible liquide, allume-feu,

nettoyant de cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage.

Une fois utilisés, où les jeter ?

Ce type de déchet ne peut pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessite ainsi une collecte dédiée pour un traitement spécifique. Par conséquent, les DDS ne doivent être jetés :

- ni dans les poubelles (ordures ménagères ou tri sélectif) ;
- ni dans les canalisations (WC, évier)

En effet, jeter un produit chimique usagé dans une poubelle, c'est polluer cette dernière et compromettre la valorisation de son contenu. Déverser des produits chimiques dans les canalisations, c'est empêcher leur bonne élimination et risquer qu'ils rejoignent le milieu naturel, représentant ainsi un risque pour la santé et l'environnement.

Ainsi, pour bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés, les DDS doivent être déposés en déchèterie ou dans les points de collecte REKUPO (cf. encadré).

Préservez la santé de votre entourage, ne jetez plus vos déchets chimiques à la poubelle.



Pour localiser les 4 déchèteries du territoire, rendez-vous sur : www.letriacoeur.fr/nos-services/les-decheteries. Vous pouvez également localiser les points de collecte REKUPO autour de chez vous sur : www.ecodds.com